

Auveun droit pour la rentree scolaire

Par patrick, le 13/09/2010 à 12:54

Bonjour,

jai3 enfants julien 22 ans etudiant quentin lyceen et marie collegenne, jenai pas droit a la rentree scolaireje suis assistantematrenelle et mon mari est formateur au greta je fais ausi quelque menage en cheque emploi service mais tres peu notre fils de 22 ansest toujours a notre charge mais la caf nous dit quon a droit a rien je trouve cela injuste car on paie les etudes et le loyer de notre grand je vous remercie davance

Par mimi493, le 13/09/2010 à 14:27

Un enfant n'est plus à charge pour la CAF après 20 ans. C'est comme ça. Voyez s'il a droit à une bourse ou sinon détachez-le du foyer fiscal, versez-lui une pension alimentaire que vous pourrez déduire au niveau de l'impot sur le revenu, et qu'il devra déclarer